



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
du Point Zéro à LA GRANDE-MOTTE (Hérault)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 18 décembre 2015 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le Point Zéro de LA GRANDE-MOTTE (Hérault) présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son architecture exceptionnelle et emblématique, qui constitue le geste architectural premier de Jean Balladur en 1967 pour la station balnéaire créée par la Mission Racine.

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : Est inscrit au titre des monuments historiques, le Point Zéro (bâtiments et jardins) en totalité, tels que délimités en rouge sur le plan ci-annexé, situé à LA GRANDE-MOTTE (Hérault), sur les parcelles AK 14, 15, 16, 57 (bâtiments) et sur le domaine public non cadastré (jardins), appartenant à la commune de LA GRANDE-MOTTE et à la copropriété constituée de la commune et de MM. BOUDOU frères.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le **29 DEC. 2015**

Le Préfet,

PIERRE DE BOUSQUET

Département :
HERAULT

Commune :
LA GRANDE MOTTE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/12/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Montpellier
Centre administratif CHAPTAL BP 70001
34953
34953 MONTPELLIER CEDEX 02
tél. -fax

Le Préfet,
Pierre de Bousquet
PIERRE DE BOUSQUET

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

